



**Centrale des syndicats
du Québec**



FPPC *Fédération
du personnel professionnel
des collèges (CSQ)*



**Centralisons
nos forces**

Allocation des ressources dans les cégeps : réinvestir et rééquilibrer afin d'assurer la stabilité et la qualité de la formation collégiale partout au Québec

**Avis présenté au comité d'experts sur l'actualisation du modèle d'allocation des
ressources dans les cégeps**

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ),
la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ),
la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ) et
la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-
CSQ)

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien).

À l'enseignement supérieur, la CSQ compte quatre fédérations du secteur collégial, public et privé (FPSES-CSQ; FPPC-CSQ; FEC-CSQ; FPEP-CSQ) qui regroupent respectivement du personnel de soutien, du personnel professionnel et des enseignantes et enseignants. Au secteur universitaire, sept syndicats sont affiliés à la CSQ et représentent des chargées et chargés de cours, du personnel de soutien, des responsables de formation pratique et des professionnelles et professionnels de recherche.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

En cette année de célébration du 50^e anniversaire des cégeps, il est à propos de rappeler le rôle de premier plan joué par les cégeps et l'attachement des Québécoises et des Québécois à ceux-ci. Cette innovation québécoise demeure un succès important qui permet de garantir l'accès à la formation supérieure, préuniversitaire ou technique sur l'ensemble du territoire et d'offrir aux collectivités régionales des pôles de développement éducatif, culturel, économique et social.

Pourtant, au cours des dernières années, le réseau des cégeps a été mis à l'épreuve. En effet, après des décennies de financement en dents de scie, caractérisé plus souvent par des compressions que par des réinvestissements, les difficultés des cégeps de boucler leur budget sans couper dans les services à la population étudiante sont constatées par toutes et tous. Ces compressions ont mis sous tension les administrations et les employés et employées des cégeps, et ont fait remonter à la surface des problèmes, des limites et des contradictions qui grèvent le régime budgétaire et de financement, connu sous l'acronyme FABES¹.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses trois fédérations représentant du personnel professionnel, de soutien et enseignant du réseau collégial public ont dénoncé cette situation à plusieurs reprises. Aujourd'hui, en réponse à la mise sur pied du comité d'expertes et d'experts sur le modèle d'allocation des ressources, nous souhaitons proposer des solutions à quelques enjeux criants liés au manque de financement des cégeps. Nos membres sont au cœur de la vie des collèges et sont donc les mieux placés pour connaître les problèmes actuels et pour proposer de nouvelles façons de faire. Le présent document reflète non seulement le résultat de nos consultations auprès d'eux, mais aussi un travail important d'échanges avec des experts universitaires et des gestionnaires.

L'accessibilité aux études collégiales sur l'ensemble du territoire québécois constitue certainement l'un des enjeux les plus préoccupants pour la CSQ et ses fédérations. Les cégeps permettent de maintenir l'occupation du territoire québécois et de garantir une offre adéquate de formation ainsi que des services à la population étudiante de qualité. Or, les compressions récentes combinées à des fluctuations démographiques ont mis en évidence les défis importants auxquels sont confrontés les petits cégeps et les cégeps en région. Cet enjeu occupe une place centrale dans nos recommandations. Il faut absolument réviser le mode de financement du réseau collégial afin qu'il puisse s'adapter à la taille des cégeps, à leurs réalités régionales, dont les collèges multirégions, et à leurs missions respectives.

¹ FABES : Le volet F fait référence au financement fixe, le volet A aux activités pédagogiques autres que l'enseignement, le volet B à l'entretien des bâtiments, le volet E à la rémunération du personnel enseignant et le volet S aux allocations spécifiques.

L'objectif de stabilité financière n'a de pertinence que parce qu'il garantit la stabilité du personnel, de son expertise et de sa capacité à offrir des services de qualité. Or, les récentes compressions ont contraint les administrations à faire des choix difficiles qui sont incompatibles avec cet objectif. De plus, les règles de financement et le mode de gestion des cégeps doivent offrir une plus grande transparence et une plus forte constance dans la détermination des équipes de personnel professionnel et de soutien.

Ce document contient une pléiade de recommandations visant à assurer un financement plus stable et prévisible pour les cégeps et assurer la stabilité du personnel. Il faudra cependant que l'opérationnalisation de ces recommandations se fasse dans un souci de diminuer la complexité du mode de financement des cégeps et d'en augmenter la stabilité. Pour mener les réformes à bien, il est essentiel que l'ensemble des acteurs du réseau collégial soient impliqués dans leur détermination et leur mise en place. Enfin, il faudra que les réformes adoptent une nécessaire vision réseau qui permettra de renforcer l'esprit de collaboration entre les collèges et non pas d'accentuer la compétition.

L'urgence d'un réinvestissement général

Avant même de discuter du mode de répartition des ressources financières, nous ne pouvons pas ignorer la cause première des problèmes budgétaires des cégeps, soit les compressions des dernières années. Pour la CSQ et ses fédérations, un réinvestissement est l'étape préalable incontournable à toute réforme du FABES. Aucune transformation des règles de financement, qui viendrait uniquement brasser la distribution entre les cégeps sans augmenter le budget global, ne sera acceptable pour nos membres ni pour les étudiantes et étudiants du Québec. On ne peut pas déshabiller Dawson pour vêtir Gaspé!

Rappelons que les récentes vagues de compressions budgétaires ont lourdement touché les collèges. Certains ont même dû, à leur corps défendant, diminuer les services offerts aux étudiantes et aux étudiants afin de respecter le cadre législatif leur interdisant de produire des budgets déficitaires. Les mois ont passé, mais les coupes se font encore sentir. Faut-il en présenter des exemples? Des bibliothèques moins bien garnies et dont les heures d'accès sont diminuées, des services informatiques aux effectifs restreints qui sont submergés et incapables de répondre aux demandes minimales pour que l'enseignement se fasse adéquatement ou encore des services psychosociaux devenus insuffisants... voilà la saveur réelle des compressions.

Dans ce contexte, des collèges ont souhaité maintenir certaines activités ayant jusque-là été attribuées à des professionnelles et des professionnels. Pour y arriver, des directions les ont parfois confiées au personnel enseignant par le biais du financement du personnel enseignant pour des tâches autres que l'enseignement

(volet C). Ceci a généré bien des tensions, de l'incompréhension et de l'exaspération parmi le personnel.

Afin de réparer minimalement les dommages causés par les compressions connues récemment, il serait urgent que les paramètres des trois volets F, A et B soient ramenés au-dessus des niveaux qu'ils avaient atteints avant les coupes budgétaires. Rappelons que les trois volets F, A et B sont ceux qui ont été les plus touchés par les compressions. Ce réinvestissement représente une somme minimale de 46 millions de dollars par année (voir le tableau I).

Tableau I
Évolution des paramètres de financement des volets F, A et B et impacts budgétaires

Volets	Paramètres		Manque à gagner financier
	Niveau précompressions	Niveau actuel	
F			
Allocation fixe générale par cégep	1 924 400 \$	1 835 100 \$	9 000 000 \$
Facteur d'éloignement	268,02 \$	255,61 \$	41 000 \$
A			
Allocation par PES ² pour activités brutes	23,0554 \$	21,9874 \$	14 000 000 \$
Allocation par PES pondérées	0,7372 \$	0,7021 \$	7 000 000 \$
B			
Facteur de pondération K	75,27 %	67,15 %	16 000 000 \$
Total			46 000 000 \$

Ce manque à gagner prend en compte le réinvestissement partiel qui a été entrepris par le gouvernement pour l'année 2017-2018. On peut remarquer au tableau II que ce rattrapage essentiel de 46 millions de dollars est compatible avec les promesses du gouvernement du Québec d'augmenter **ses investissements pour rehausser le financement général des établissements**. Comme le gouvernement s'est engagé à injecter jusqu'à 77 millions de dollars supplémentaires par année (dont 12 millions sont déjà attribués), un rattrapage

² Les périodes d'enseignement semaine ou PES sont les unités de mesure de la fréquentation des cégeps.

intégral laisserait tout de même une marge de manœuvre de 19 millions de dollars pour d'autres améliorations. Cela constitue un point de départ intéressant, mais nettement insuffisant pour réviser adéquatement le FABES.

Tableau II
Engagements financiers du gouvernement pour le collégial
publiés lors du budget 2017-2018

Période	Investissements pour rehausser le financement général des établissements (en millions de dollars)
2017-2018	12
2018-2019	27
2019-2020	52
2020-2021	77
2021-2022	77
Total	233

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2017). *Le plan économique du Québec*, fascicule Éducation, p. 15.

Recommandation 1 :

Rehausser les principaux paramètres des volets F, A et B aux niveaux qui avaient cours avant les compressions et les indexer. Ce rattrapage représente une injection de 46 millions de dollars par année.

Recommandation 2 :

Devancer les réinvestissements prévus au budget de mars 2017 pour les années 2019-2020 et 2020-2021, afin de permettre de corriger les compressions dès la première année.

Réévaluer le niveau des dépenses fixes (F)

Un montant fixe est versé à chaque cégep afin de lui permettre d'offrir l'ensemble des services de base nécessaires pour pouvoir assurer l'existence d'une institution d'enseignement collégial. Par contre, les sommes actuellement versées ne semblent pas suffisantes pour garantir un plancher en ce qui a trait à des services professionnels, techniques et de soutien dignes d'un cégep. On remarque que l'allocation fixe (F001) a globalement suivi l'évolution du nombre de PES dans la dernière décennie. Par contre, il n'y a pas eu d'ajustement pour les hausses des autres coûts de système (augmentations de salaire et inflation). Si l'allocation fixe accordée à chaque cégep avait suivi l'évolution de l'ensemble des paramètres, elle serait aujourd'hui de 10 millions de dollars plus élevée.

Le 1,835 million de dollars accordé à chaque cégep vient à peine couvrir la rémunération pour une équipe de 30 personnes (professionnelles et professionnels, techniciennes et techniciens, employées et employés de bureau, ouvrières et ouvriers et cadres). Au regard de la situation actuelle des plus petits cégeps, on constate que l'équipe minimale ne peut difficilement être inférieure à 43 employés, cela avant le début des activités éducatives. Juste en ce qui concerne la gestion, on compte minimalement six services de base (services administratifs, ressources humaines, direction des études, organisation scolaire, services aux étudiants et formation continue) en plus de la direction générale.

Ainsi, une évaluation des services et des infrastructures organisationnelles de base pour un cégep met en évidence un manque à gagner de **500 000 dollars** pour chacun des cégeps. Dans les cégeps de moyenne et de grande taille, l'insuffisance de l'allocation fixe peut être compensée par les sommes accordées au volet A et les différentes économies d'échelle. Or cette possibilité n'existe pas dans les petits cégeps. Pour combler le manque à gagner, une allocation supplémentaire de 500 000 dollars devrait être ajoutée à l'allocation F001. Cette allocation serait décroissante selon la taille de l'établissement jusqu'à s'annuler complètement lorsque le nombre de PES ER dépasse les 200 000.

Recommandation 3 :

Compléter l'allocation fixe par un financement de base supplémentaire pour les petits cégeps d'un montant de 500 000 dollars; l'allocation serait décroissante en fonction des PES.

Cet ajustement de l'allocation fixe permettra aux cégeps partout sur le territoire du Québec de jouer pleinement leur rôle de pôle d'animation sociale, culturelle et sportive. Si, pour les cégeps des grands centres, les infrastructures de sports, loisirs et culture du cégep deviennent une source de financement, plusieurs cégeps en région doivent en assumer les frais à même leurs budgets généraux.

Ajustement du financement des activités pédagogiques (volet A)

L'enveloppe des allocations pour activités pédagogiques est la seule qui ne contient pas d'ajustement significatif pour répondre aux enjeux liés à la taille des établissements. Si le mode d'attribution du volet A prend en compte la **complexité** et les besoins matériels spécifiques à chaque programme (PES pondérées), la taille minimale des groupes n'est pas prise en compte. Ainsi, une petite cohorte aura un financement proportionnel aux PES, même si plusieurs des dépenses minimales de base doivent être effectuées, peu importe le nombre de personnes inscrites à ce programme.

Plusieurs des activités pédagogiques présentent en effet des coûts fixes importants, notamment :

- La mise en place de laboratoires et l'acquisition d'instruments spécialisés;
- L'embauche de techniciennes ou techniciens spécialisés;
- L'acquisition de matériel informatique spécialisé (équipement et logiciels);
- Le soutien professionnel, notamment lors de la révision et de l'évaluation de chaque programme;
- L'accompagnement, la coordination et le soutien lors des stages.

D'ailleurs, dans plusieurs programmes, la nécessité d'avoir accès à du matériel informationnel comme les livres, les revues spécialisées et les technologies informatiques n'est pas prise en compte.

Pour compenser pour les investissements de base associés à l'existence d'un programme, les fonctions linéaires du volet A pondéré devraient être majorées pour les petits groupes. Qu'il s'agisse de l'ajout d'une constante (plancher) ou le remplacement par une courbe, il est important de tenir compte des coûts fixes initiaux associés à chaque programme. Cette modification du financement du volet A pondéré pourrait faire l'objet d'un comité de travail paritaire. La complexité de l'analyse de chaque programme et de la composition des courbes appelle à un travail de collaboration de longue haleine. Cette mesure pourrait être appuyée financièrement par l'injection de 15 millions de dollars à l'enveloppe du volet A.

Recommandation 4 :

Faire en sorte que les facteurs de pondération du volet A prennent en compte les coûts fixes de base associés à chaque programme afin de financer adéquatement les petites cohortes.

Un volet A qui prend en compte le nombre de personnes inscrites

Nous avons constaté dans les dernières décennies une augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui suivent leur programme à un rythme moins élevé que celui prescrit. La conciliation étude-famille, la nécessité d'occuper un emploi pour financer les études, les admissions conditionnelles en raison d'unités du diplôme d'études secondaires manquantes, l'inscription à un cours de mise à niveau ou la participation active dans le milieu (activités socioculturelles ou sportives) sont quelques-unes des explications. Or cette nouvelle réalité vient peser sur les services offerts par les cégeps. En effet, plusieurs de ces services s'adressent à des personnes, et cela, peu importe le volume d'activités d'enseignement qu'elles suivent. Nous n'avons qu'à penser aux services de soutien psychosocial : l'intensité des problèmes et des besoins d'une étudiante ou d'un étudiant n'est pas proportionnelle à son nombre de cours (souvent même, on constate le contraire).

D'autres services à l'étudiant comme l'adaptation du cheminement scolaire, l'orientation, la gestion du dossier, l'engagement sportif ou socioculturel, ainsi que des ressources matérielles (casiers, espaces communs ou cafétéria) devraient se calculer selon les individus et non pas selon les PES.

Recommandation 5 :

Voir à ce que le mode d'attribution de certaines enveloppes du volet A soit déterminé ou corrigé en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants et non pas en fonction des PES.

Stabilité du personnel

L'un des objectifs du FABES que le comité de travail a pour mandat de renforcer est la stabilité. Évidemment, il s'agit avant tout de stabiliser le plus possible le financement des cégeps, mais cet objectif n'a pas de raison d'être s'il ne permet pas de stabiliser le personnel et les équipes qui animent les cégeps.

Les enveloppes accordées pour l'embauche d'enseignantes et d'enseignants ne sont pas affectées par les compressions et disposent de mécanismes d'ajustement imparfaits pour faire face à des fluctuations du volume d'activités d'enseignement (A007, facteur Ki et S026). Cette relative stabilité numérique n'empêche pas une détérioration des conditions d'exercice du travail du personnel enseignant. En effet, la diminution des services de soutien et professionnels implique une intensification de la charge de travail pour celles et ceux qui doivent compenser et plus souvent se débrouiller seul.

Par contre, on constate sur le terrain que les personnels professionnel et de soutien représentent des variables d'ajustement qui permettent de boucler le budget au gré des fluctuations des subventions. En effet, les règles budgétaires ne garantissent pas que les sommes attribuées soient réservées à des emplois professionnels ou de soutien. Les enveloppes des volets F, A et B, qui financent la majorité de ces emplois, sont transférables selon les priorités des gestionnaires des cégeps : il n'existe aucun niveau de services minimum assuré. Aussi, les enveloppes du volet S qui s'adressent à ces catégories d'emplois sont d'ailleurs souvent soumises aux humeurs politiques des gouvernements.

En période de compressions, les gestionnaires peuvent décider de prioriser les services directs à la population étudiante, mais couper dans le personnel d'entretien, d'administration ou de services périphériques, ou le contraire. L'entretien des infrastructures, qui accumule un déficit depuis longtemps, sera mis dans la balance contre le maintien d'emplois.

Pour garantir une stabilité des équipes de personnels professionnel et de soutien dans les cégeps ou pour s'assurer que ces derniers sont en mesure de conserver l'expertise qu'ils ont développée ou d'attirer les meilleurs talents, il faut réfléchir à un mécanisme au sein du FABES. Un nombre de postes de personnels professionnel et de soutien minimal pourrait être déterminé comme étant un plancher de services professionnels et de soutien que doit offrir chaque cégep. Ces minima seraient ensuite bonifiés au fur et à mesure que la population étudiante de chaque cégep augmente. De plus, l'attribution des sommes des différentes enveloppes pourrait être identifiée à des catégories d'emplois particulières (soutien ou professionnel) et minimiser leur transférabilité. Cette dernière proposition ne vient pas garantir la stabilité, mais permet un suivi dans les milieux et rend plus transparent l'impact d'éventuelles compressions sur les différents personnels.

Recommandation 6 :

Former un comité paritaire afin de déterminer la mise en place d'un mécanisme permettant de stabiliser les effectifs professionnels et de soutien dans les cégeps. Ce comité évaluera le nombre minimal de postes de personnels professionnel et de soutien (plancher) requis dans les petits collèges et élaborera une formule simple pour déterminer un ratio de personnel en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants des différents cégeps.

Le poids accordé aux étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers et à celles et ceux en situation de handicap devra être majoré afin de tenir compte de leurs réalités particulières.

Recommandation 7 :

Faire en sorte que les règles budgétaires établissent plus clairement les sommes dévolues à chacune des catégories d'emplois (soutien ou professionnel) et rendre accessible les données concernant les sommes disponibles.

Pérenniser les investissements immobiliers et le patrimoine (volet B)

Le financement inférieur aux besoins estimés pour le maintien des immeubles et du mobilier force les gestionnaires des cégeps à faire des choix difficiles : services aux personnes ou entretien? La variable K, qui réduit le montant de l'enveloppe à 67,15 % des besoins réels d'entretien qui sont évalués pour les cégeps, vient créer annuellement un déficit de près de 35 millions de dollars dans les ressources disponibles. Les compressions des dernières années sont d'ailleurs venues réduire le taux de financement. Il était de 75,27 % en 2010-2011. De plus, les sommes attribuées sont identiques, peu importe les caractéristiques des immeubles de chaque cégep (valeur patrimoniale ou valeur élevée en raison du secteur).

Dans un contexte où le déficit de maintien des infrastructures est estimé à près de 170 millions de dollars pour le réseau collégial, il devient de plus en plus difficile pour les cégeps de sacrifier l'entretien des immeubles au nom de la protection des emplois³.

Recommandation 8 :

S'assurer que le taux de financement pour le fonctionnement des bâtiments couvre l'ensemble de leurs besoins en entretien. Le facteur K doit être de 85,3 %, ce qui correspond à la part du financement des cégeps assurée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Cette mesure représente un financement supplémentaire de 20 millions de dollars en plus du rattrapage de 16 millions de dollars associés à la réparation des compressions récentes.

Recommandation 9 :

Prendre en compte les exigences spécifiques liées à l'entretien des immeubles patrimoniaux ou des immeubles dans les zones où le prix de l'immobilier est élevé.

L'incontournable volet E : quelques pistes d'améliorations

Le FABES constitue une formule de financement dont les différentes facettes sont interreliées et complémentaires. Il nous apparaît risqué de modifier l'ensemble des composantes sans se préoccuper des problématiques associées au volet E. En effet, on constate, comme nous le verrons dans les deux exemples soulevés, qu'un manque à gagner dans le volet E risque souvent d'inciter les administrations à sacrifier des éléments associés aux autres enveloppes.

L'encadrement des stages

La coordination des stages pose problème parce qu'elle n'est pas prise en compte dans aucune droite programme, ce qui signifie l'absence de financement dans le volet E pour ce travail très exigeant et essentiel à la formation des étudiantes et des étudiants. La coordination est plutôt financée à même les autres enveloppes qui n'ont pas été ajustées à l'explosion du nombre de coordonnatrices et de coordonnateurs de stages. Cette tendance s'est accélérée depuis le tournant du

³ Le déficit était estimé à 430 millions de dollars l'année dernière. La différence est due à des normes d'évaluation différentes et à un rattrapage réel de seulement 56 millions de dollars.
QUÉBEC. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2017). *Les infrastructures publiques du Québec : plan québécois des infrastructures 2017-2027 : plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2017-2018*, Conseil du trésor, 207 p.

millénaire, alors que tous les programmes techniques doivent désormais comporter des stages.

Recommandation 10 :

Attacher à chacun des programmes un financement spécifique pour la coordination des stages.

La problématique entourant les stages prend une couleur particulière dans le cas des groupes de stage en Soins infirmiers. Le financement de ces groupes se fait à partir d'un nombre d'étudiants par jour (nej) de six élèves alors que les milieux de stage (hôpitaux, CSSS, etc.) restreignent certains groupes à trois personnes. Les cégeps doivent donc créer plus de groupes sans pour autant être compensés financièrement.

Recommandation 11 :

Pour le programme de Soin infirmiers, financer pleinement les groupes supplémentaires qui doivent être créés pour se conformer aux exigences des milieux de stage.

Formation continue

Depuis la création des cégeps, la formation continue n'a pas été en mesure d'atteindre pleinement la mission pour laquelle elle avait été implantée. Presque uniquement associée aux besoins du marché de l'emploi et à un moyen de financement pour les collèges, la formation continue ne touche que trop peu aux enjeux sociaux, environnementaux ou politiques, alors qu'elle pourrait accompagner les citoyennes et les citoyens dans les défis liés à ces enjeux, qui attendent le Québec dans les prochaines années. De plus, après une diminution marquée du nombre d'inscriptions, les effectifs stagnent depuis 2007, bien que le Québec ait à faire face à des enjeux nouveaux et importants. Même si l'allocation pour la formation continue a augmenté de près de 15 % depuis 2009 (passant de 68 à 78 millions de dollars), l'offre de service est toujours insuffisante par rapport à la demande. Déjà en 2011, on répertoriait plus de 7 200 adultes en attente d'une formation à travers le Québec. De la même manière, le soutien financier pour les adultes qui souhaitent parfaire leur formation à temps partiel par quelques cours du soir est grandement limité, et ils doivent assumer des frais de scolarité.

Le financement moindre accordé à la formation continue par rapport à celui qui est dédié à la formation régulière mine par ailleurs les possibilités de recrutement, ainsi que la qualité de la formation et des services à la population étudiante. Pourquoi une étudiante ou un étudiant de la formation continue ne peut-il pas s'attendre à recevoir un même niveau de services que la population étudiante du régulier?

Enfin, les cours de DEC réguliers offerts pendant l'été sont financés dans l'enveloppe de la formation continue. Cela vient donc encore restreindre la possibilité d'élargir l'offre de service dans ce secteur.

Recommandation 12 :

Rehausser le financement de la formation continue afin que des charges soient attribuées plutôt que des charges de cours. Rehausser le financement aussi dans le volet A afin que les services pédagogiques et les services offerts aux étudiantes et étudiants soient du même niveau à la formation continue qu'au régulier.

Recommandation 13 :

S'assurer que le financement de la formation continue lui permet de jouer pleinement son rôle au sein de la société québécoise en offrant des programmes qui répondent aux besoins de la communauté, en offrant des programmes à temps partiel et en développant davantage les liens entre l'enseignement régulier et la formation continue.

Les couts de convention

Les couts de convention, notamment associés aux avantages sociaux, sont financés selon une formule fixe. Pour tous les cégeps, 3,3 % de la masse salariale du personnel enseignant est ajouté au volet E afin de couvrir ces frais. Ce financement fixe ne permet pas aux cégeps de s'adapter aux différents **cycles de vie** du personnel. Un cégep qui connaît un renouvellement important de sa main-d'œuvre sera confronté à une forte demande relativement aux couts d'embauche et de sélection, et verra généralement son nombre de congés de maternité augmenter. Ou encore, un cégep traversant des difficultés pourra voir la facture liée aux congés de maladie, aux invalidités et au contentieux exploser. Actuellement, les cégeps ajustent leur budget en puisant dans les autres enveloppes. Cette situation devient alors intenable pour les cégeps de petite taille qui ont peu ou pas de marge de manœuvre.

Recommandation 14 :

Financer entièrement les couts de convention par une enveloppe ouverte.

Allocation fixe particulière négative (Kir)

En 1995, le ministère a introduit une allocation fixe particulière négative afin de réduire le financement de certains collèges pour tenir compte des cours qui se donnent sur deux sessions. Le mode de calcul utilisé pour définir cette diminution

du financement est discutable. Dans le contexte actuel, le Kir négatif représente chaque année un manque à gagner significatif de 13,15 enseignants à temps complet (ETC) dans l'enveloppe dédiée à l'enseignement et crée une iniquité dans l'allocation des ressources pour les collèges visés. Cette réduction du financement n'a plus raison d'être en 2017.

Recommandation 15 :

Abolir le Kir négatif.

Mode de déclaration des effectifs étudiants

Les effectifs étudiants ont bien changé : ils magasinent maintenant leur programme, s'inscrivent à la dernière minute, changent tout aussi rapidement de programme d'une session à l'autre. Dans ce contexte, les déclarations des effectifs étudiants au 20 septembre et au 15 février causent des maux de tête à tous les collèges. Par exemple, il arrive que des groupes soient scindés au début de la session, car il y a trop d'étudiantes et d'étudiants pour une seule classe. Mais, au moment de la déclaration, il n'y a plus suffisamment de personnes inscrites pour justifier le second groupe. Les collèges doivent donc prendre une décision selon une variable qui est différente de celle qui génère le financement. Le taux d'abandons ou de présences non confirmées au 20 septembre engendre parfois une baisse significative du financement réel par rapport aux prévisions. La déclaration d'effectifs au 20 septembre cause un problème supplémentaire très sérieux, celui de l'accessibilité à l'annexe S026. Une révision du mode de déclaration des effectifs s'impose.

Recommandation 16 :

- Assurer un financement garanti lié au nombre d'inscriptions confirmées après le quatrième tour pour la session d'automne et au premier jour de cours pour la session d'hiver.
- Former un comité national paritaire pour proposer des solutions afin d'améliorer l'actuel mécanisme de déclaration des effectifs étudiants.

Modifications et simplification des annexes S

Au cours des dernières années, les compressions budgétaires ont essentiellement touché aux volets F, A et B du FABES. Récemment, les réinvestissements se sont surtout concentrés dans le volet S avec la mise en place de projets particuliers. Depuis 2007, le volet S, qui ne représentait que 16 % des volets F, A et B, a été majoré à un niveau de 25 %. Il y a tout lieu de poser un certain nombre de

questions quant à la multiplication des annexes S, car ces annexes entraînent leurs lots de problèmes ou d'inquiétudes :

- Lourdeur des processus pour la demande de financement et la reddition de comptes liées aux annexes S;
- Absence de financement pour les ressources allouées à l'élaboration de ces demandes et ces redditions de compte;
- Budgets des projets qui ne sont pas toujours pleinement dépensés;
- Crédits autorisés après que les dépenses aient été engagées ou trop tard dans l'année pour que les collèges puissent planifier et organiser les services;
- Difficulté à obtenir les dépenses réelles en lien avec chaque annexe;
- Choix arbitraires favorisés dans les ressources financées par ces projets;
- Manque de flexibilité et d'équité entre les collèges;
- Changements très fréquents des annexes, qui posent des difficultés aux collèges qui doivent être en veille constante;
- Budgets déterminés politiquement et sans indexation ou ajustements en lien avec les niveaux de services.

Recommandation 17 :

Procéder à l'analyse de l'utilisation des annexes S et déterminer si les objectifs visés par ces annexes sont toujours pertinents.

Recommandation 18 :

Intégrer dans les volets F, A, B et E certaines annexes du volet S afin de simplifier et de pérenniser le financement.

Par exemple, les annexes S006, S016, S026, S028, S048 et S051 pourraient être intégrées aux enveloppes des volets A et E. Par ailleurs, les annexes S005, S010, S014, S015, S034, S046 et S049, qui touchent notamment au financement de la recherche au collégial, pourraient être fusionnées et intégrées aux enveloppes pertinentes des volets F, A, B et E. Ces modifications doivent être effectuées dans l'esprit de pérenniser les sommes ici en jeu et d'assurer une transparence dans le niveau de financement et la destination des sommes aux différentes catégories d'employés.

Modifier le calcul du programme d'accessibilité au collégial des étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH) (S024) ou avec besoins particuliers (S051)

Au fil des ans, le financement pour l'intégration et l'appui aux étudiantes et étudiants en situation de handicap a à peine suivi l'explosion de cette population. En effet, les effectifs ont plus que doublé entre 2011 et 2016 (de 7 981 à 15 975) et le budget a crû de façon similaire. Par contre, la répartition des ressources dans le réseau n'est pas entièrement représentative des besoins. En plus d'un montant fixe alloué à chaque cégep, on verse un financement supplémentaire en fonction des PES. Or, le calcul devrait plutôt refléter la réalité, soit que les services aux étudiantes et étudiants en situation de handicap sont directement proportionnels au nombre de ces personnes et non reliés à l'intensité des activités d'enseignement suivies par toutes et tous (PES), particulièrement du fait qu'une majorité de EESH est en cheminement prolongé. Pour les étudiantes et étudiants à besoins particuliers, l'enjeu est similaire (S051).

Recommandation 19 :

- Prendre en compte, dans le calcul de l'allocation pour les annexes S024 et S051, le nombre d'étudiantes et d'étudiants directement concernés dans chaque cégep.
- Intégrer l'annexe S024 au volet A.

Depuis 2017-2018, les règles d'allocation des ressources financières prévues aux annexes S024 et S051 n'offrent plus de garantie d'embauche de personnels professionnels ou de soutien et peuvent donc servir à l'achat de matériel ou autres plutôt qu'à garantir des services de qualité et suffisants. Cette absence de balises claires soulève plusieurs problèmes de reddition de compte au sein des cégeps.

Modifier l'annexe S026 de manière à la rendre plus accessible et plus stable dans le temps

Depuis plusieurs années, l'annexe S026 vient assurer/maintenir une offre minimale de programmes sur le territoire québécois. Ainsi, certains cégeps ont accès à un complément de financement lorsque les cohortes de programmes ne sont pas suffisamment grandes pour permettre un financement adéquat. Or, certains cégeps gagneraient à voir les seuils d'admissibilité (fixés à dix étudiantes ou étudiants en première année) revus à la baisse pour garantir l'accès aux études supérieures dans un nombre suffisant de programmes en région. Des programmes sont annulés parce qu'il manque une ou deux inscriptions sur une année.

Le seuil d'admissibilité pose un problème d'un autre ordre. Les collèges prennent la décision de démarrer ou non un programme sur la base du nombre de demandes d'admission au premier tour en mars ou au deuxième tour. Les collèges dédient alors le personnel nécessaire pour l'enseignement pour les trois années de la cohorte et, au besoin, embauchent de nouvelles professeures et de nouveaux professeurs. Or, il se peut très bien qu'il y ait eu quinze demandes d'admission en mars mais, qu'au 20 septembre, il n'y ait plus que huit personnes inscrites. Le cégep n'a alors plus accès à l'annexe S026, mais offre néanmoins la formation de trois ans aux huit étudiantes et étudiants. Comme le financement n'est alors pas au rendez-vous, le collège se retrouve inévitablement en situation de surembauche pour ce programme, et c'est donc l'ensemble du personnel qui assume ce manque à gagner.

Ensuite, il y a tout lieu de se demander si les restrictions géographiques de l'annexe S026 servent des collèges à petits effectifs comme Sorel-Tracy ou Gérard-Genin ou des cégeps multicampus tels que Champlain. En effet, ces collèges se situent dans les mêmes zones que d'énormes collèges qui offrent certains de leurs programmes. Pour eux, le maintien d'une carte de programmes minimalement diversifiée devient alors très difficile.

Dans le contexte où l'enveloppe actuelle n'est pas pleinement utilisée (tout près de 250 ETC non utilisés et pourtant budgétés depuis 2010), les règles d'accessibilité à cette enveloppe de financement doivent être revues. Des travaux doivent être menés afin de définir les conditions viables et profitables pour les collèges éprouvant des difficultés de recrutement tout en assurant le maintien d'un nombre suffisant de programmes en région. Ces travaux peuvent être effectués par le Comité national de rencontre (CNR) et par le Comité consultatif sur la tâche (CCT).

Recommandation 20 :

- Améliorer l'accessibilité de l'actuelle annexe S026 en abaissant les seuils d'admissibilité et en réduisant les contraintes limitant l'accès à certains collèges à cause de leur position géographique.
- Convertir l'annexe S026 en enveloppe ouverte pour répondre aux besoins réels des étudiantes et étudiants sur l'ensemble du territoire.

Autres problématiques liées au financement

Les cégeps multicampus

Les cégeps multicampus, particulièrement le Collège régional de Champlain qui se retrouve dans trois régions administratives différentes (Montérégie, Québec et Estrie), font face à différentes contraintes liées à leur financement. D'une part, la

nécessité d'assurer un niveau de services minimal dans plusieurs établissements distincts et éloignés impose des contraintes financières qui ne sont pas toutes prises en considération par l'allocation fixe générale et les particulières. De plus, les sommes associées aux différentes enveloppes des volets A et S sont envoyées au centre administratif. Ce dernier, d'une manière plus ou moins transparente, transfère les sommes nécessaires ou les ressources dans les différents campus. Or cette façon de faire ne permet pas toujours de se coller à la réalité de chacun des centres ou d'obtenir des ressources suffisantes. Plusieurs solutions immédiates s'imposent.

Recommandation 21 :

- Réviser les allocations fixes particulières pour les centres d'études collégiales, les écoles nationales, les collèges multicampus et les sites d'enseignement de manière à prendre en compte leurs besoins particuliers, la nécessité d'y assurer un niveau minimal de services et l'éloignement de leur centre administratif.
- Ajuster les montants de base accordés pour certaines enveloppes des volets A et S dans le cas des collèges multicampus.
- Exiger une plus grande transparence et une plus grande concertation dans la répartition des sommes allouées entre les différents campus.

La formation sur mesure

Le manque de financement généralisé dans les cégeps pousse certains gestionnaires ou certains départements à tenter d'arrondir les fins de mois en augmentant les contrats de formation sur mesure. Certaines professionnelles et certains professionnels sont appelés à promouvoir et à vendre des formations sur mesure non créditées afin de générer des revenus supplémentaires pour financer le manque à gagner des collèges, mais aussi pour assurer ainsi la survie de leur propre emploi. Il y a énormément de pression sur le personnel professionnel du secteur de la formation continue pour qu'il engendre des profits et des revenus afin de financer les activités générales du collège. Les directions mettent une pression constante sur le personnel pour qu'il participe ainsi au financement des activités du collège, et il y a un risque que cela se fasse au détriment de la qualité de la formation. Un réel réinvestissement dans les cégeps permettrait d'atténuer cette pression qui pèse sur le personnel, tout en offrant les ressources nécessaires au développement d'une offre de formation qui répond aux besoins de la main-d'œuvre et non à des impératifs financiers.

Télé-enseignement et formation à distance

Plusieurs cégeps se sont lancés dans la formation à distance au cours des dernières années sous le modèle du télé-enseignement afin de favoriser l'accès aux études supérieures dans les régions éloignées. Un tel modèle d'enseignement comporte des difficultés importantes, que ce soit d'ordre technologique ou logistique, donc des coûts très élevés. Et parmi les mesures mises en place par plusieurs collèges pour assurer une qualité égale du télé-enseignement à l'enseignement régulier, une libération est accordée aux professeures et aux professeurs qui ont des groupes en télé-enseignement. Or, aucun financement n'est associé à ces libérations, ce qui incite les cégeps à faire des choix qui auront des impacts négatifs sur la qualité de l'enseignement : soit ils puisent les libérations à même la masse salariale, ce qui augmente la tâche de tout le corps professoral, soit ils cessent d'octroyer les libérations, ce qui surcharge les professeures et les professeurs impliqués dans des programmes en télé-enseignement. Ces choix sont aussi inadmissibles l'un que l'autre. Les personnels de soutien et professionnel qui accompagnent la mise en place et la réalisation de ce télé-enseignement ne font pas non plus l'objet d'un financement particulier.

Recommandation 22 :

Financer adéquatement les activités liées au télé-enseignement ou de la formation à distance : libération des professeures et des professeurs, matériel informatique et soutiens technologique et logistique.

Budget de perfectionnement

La qualité de l'enseignement et des services offerts dans les cégeps ne peut être garantie que par une enveloppe dédiée au perfectionnement adéquatement financé. Comme les deux fonds de perfectionnement n'ont pas été indexés depuis 2005, une augmentation significative est nécessaire, d'autant plus que les avancées technologiques se multiplient et qu'on observe une présence accrue d'étudiantes et d'étudiants présentant des besoins particuliers ou en situation de handicap.

De même, plusieurs personnels professionnel, de soutien ou enseignant se voient dans l'obligation de renouveler périodiquement des brevets et des certificats afin de répondre à des exigences grandissantes de l'employeur, des corporations professionnelles ou d'autorités réglementaires. Les coûts associés à ces mises à jour ne sont pas prévus dans les budgets actuels de perfectionnement.

Recommandation 23 :

- Hausser de façon significative les budgets de perfectionnement des personnels professionnel, de soutien et enseignant, tant ceux attribués à chaque collège que le fonds provincial. Les indexer par la suite.
- Prévoir une enveloppe spéciale dédiée au maintien et au développement des compétences spécifiques.

L'internationalisation des cégeps

Plusieurs régions du Québec ont connu au cours des dernières décennies des déficits migratoires, notamment dans la tranche d'âge des 18-30 ans. Considérant que certaines régions n'ont pas d'université, les collèges deviennent alors l'une des voies privilégiées pour attirer de l'extérieur des jeunes qui pourraient s'enraciner dans les régions et contribuer au développement économique de celles-ci, le temps de leurs études ou, encore, pour le reste de leur vie. C'est d'ailleurs en bonne partie dans cet esprit que les mesures favorisant la mobilité interrégionale (S047) ont été mises en place. Cependant, il y a tout lieu d'attirer des étudiantes et des étudiants provenant de l'étranger afin d'accroître la vitalité des cégeps et des communautés concernées.

Recommandation 24 :

- Octroyer un budget de recrutement à l'international, afin de soutenir les collèges qui sont en sous-effectif.
- Octroyer un budget spécifique pour la mise à niveau disciplinaire des étudiantes et étudiants étrangers.
- Établir des ententes avec d'autres pays afin de faciliter l'accueil d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans les programmes du réseau collégial.
- Accorder une priorité aux programmes offerts en région au moment du recrutement d'étudiantes et d'étudiants de l'étranger.

Le financement de la recherche au collégial

Le sujet de la recherche au collégial a été mis à l'agenda par plusieurs acteurs du réseau au cours des dernières années. Le travail réalisé par l'Association pour la recherche au collégial (ARC) pour dresser un état des lieux de la recherche au collégial a beaucoup influencé cet intérêt. Le Congrès de la Fédération des cégeps,

intitulé Les cégeps, moteurs de recherche, a poursuivi sur cette lancée. Son ancien président, monsieur Beauchesne, affirmait d'ailleurs : « On voudrait développer, à la prochaine ronde de négociations, un statut d'enseignant-chercheur avec certaines conditions particulières⁴ ».

Avec près de 40 % de titulaires de maîtrise et de doctorat parmi le personnel enseignant et professionnel, 46 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) générant plus de 40 millions de chiffre d'affaires, de nombreuses publications et ayant un accès aux fonds de recherche, il existe un très fort potentiel pour développer encore davantage la recherche au niveau collégial.

Toutefois, on peut se demander si les ressources rendues disponibles par nos conventions collectives, les fonds de recherche et les sommes allouées aux CCTT sont suffisantes ou bien utilisées et bien réparties. Il faut également s'interroger sur les possibilités offertes au personnel à statut précaire dans ce domaine. De plus, bien que les fonds alloués à la recherche permettent de libérer du personnel enseignant, aucune somme n'est prévue pour appuyer financièrement les personnels de soutien et professionnel qui contribuent à ces projets de recherche.

Recommandation 25 :

- Permettre une meilleure connaissance des programmes de subvention de recherche québécois et canadiens pour le personnel du collégial, ainsi qu'un meilleurs accès à ces programmes.
- Modifier les règles de financement des CCTT afin qu'elles favorisent l'implantation de centres dans l'ensemble du réseau et qu'un meilleur arrimage soit fait avec les activités des cégeps.
- Octroyer à chaque collège du financement afin de permettre au personnel d'élaborer des demandes de subvention de recherche.
- Prévoir dans le financement de la recherche les sommes nécessaires pour l'embauche de personnels de soutien ou professionnel associés à ces projets.

Les frais de déplacement

Le personnel du collégial est parfois amené à se déplacer pour exercer sa profession, notamment dans le cadre de la supervision de stages, dans les

⁴ GERVAIS, Lisa-Marie (2013). « Rencontre pré-Sommet sur l'enseignement supérieur - La recherche prend sa place au cégep », *Le Devoir*, [En ligne] (31 janvier). [<http://www.ledevoir.com/societe/education/369724/rencontre-pre-sommet-sur-l-enseignement-superieur-la-recherche-prend-sa-place-au-cegep>].

déplacements intercampus ou dans les activités de représentation. Bien qu'il existe des formules pour reconnaître le temps de déplacement (le Cl_d dans le cas du personnel enseignant), elles sont inadéquates, particulièrement dans le cas des stages, des missions et des cégeps multicampus.

Recommandation 26 :

Associer un financement suffisant en lien avec les déplacements afin de permettre une révision des formules de calcul du temps de manière à les rendre plus conformes à la réalité.

Réinvestissement budgétaire

Sur un horizon de quatre ans, le gouvernement devrait réinjecter près de 100 millions de dollars annuellement afin de réparer entièrement l'effet des compressions passées et pour rendre le financement des cégeps plus équitable et stable. Ce réinvestissement ne tient pas compte de la hausse des coûts de systèmes ni de la mise sur pied de nouvelles initiatives ou de l'ajout de services. Rappelons que le gouvernement s'est déjà engagé à bonifier le financement général des cégeps de 77 millions d'ici 2020-2021. Pour répondre à nos objectifs, le gouvernement ne doit qu'engager quelque 30 millions supplémentaires. Surtout, il doit devancer son plan d'investissement afin d'injecter les sommes plus rapidement pour mettre fin à l'étranglement du réseau. Nous croyons qu'un geste significatif doit être effectué dès le prochain budget : les 46 millions de dollars nécessaires au rétablissement des paramètres de financement à leur niveau précompression doivent être injectés directement. Les autres bonifications au FABES pourront être introduites progressivement dans les années suivantes, au fur et à mesure que les travaux des comités paritaires donnent lieu à des consensus sur les mesures à adopter.

Tableau III
Plan de réinvestissement dans le FABES

Investissements pour rehausser le financement général des établissements et réviser le régime de financement (en millions de dollars)				
	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
	46	46	46	46
Réparation des compressions				
Ajouts de ressources				
- Fixe supplémentaire pour les petits cégeps		5	10	10
- A ajusté aux petits groupes		10	15	15
- B à 85,3 %		5	15	20
- Autres mesures, notamment la stabilité du personnel			À évaluer	
Réinvestissements nécessaires (en sus des coûts de système)	46	66	86	91

Dans un contexte où il annonce des surplus de plus de 4 milliards de dollars (en prenant en compte les versements au Fonds des générations) et qu'il juge pertinent d'accorder plus de 3,4 milliards de dollars de baisses d'impôt dans les années à venir, le gouvernement ne peut plus se cacher derrière la **rigueur** pour refuser de rétablir un niveau de financement adéquat pour le réseau des cégeps. C'est le gouvernement lui-même qui se plaît à rappeler que cette institution de 50 ans est un maillon central de notre système d'éducation et de formation de la main-d'œuvre. Il faut que ses actions s'alignent avec son discours.

Conclusion

Notre intervention dans les discussions sur une amélioration du mode d'allocation des ressources financières dans les cégeps visait tout simplement à rappeler quelques réalités connues de toutes et tous, et à remédier aux préoccupations des travailleuses et travailleurs qui, jours après jours, tiennent ces institutions à bout de bras.

Renverser les compressions

Tout d'abord, personne n'ignore que les compressions des dernières années ont entraîné des effets négatifs sur les étudiantes et étudiants qui n'ont pas accès à une

offre adéquate de service pour une éducation de qualité en plus de contribuer à la précarité croissante des personnels du réseau collégial. Ce sont ces compressions, par l'extrême tension budgétaire qu'elles ont provoquée, qui ont mis en relief les défauts et les faiblesses du FABES. Pour la CSQ et ses trois fédérations, le jugement est clair : en aucun cas, une modification des règles de financement venant uniquement rebrasser la distribution des ressources entre les cégeps (sans rétablir un financement suffisant) ne saurait être productive ou acceptable pour la communauté des cégeps. Dès l'année prochaine, le gouvernement doit réparer les pots cassés et reculer sur ses compressions. Pour retrouver des paramètres de financement des volets F, A et B équivalents à ceux qui avaient cours avant les compressions, c'est un minimum de 46 millions de dollars qui doit être réinjecté.

Stabiliser les personnels

Les compressions récentes ont aussi contraint les administrations à faire des choix difficiles : entretien des immeubles ou maintien des services à la population étudiante? Planification trop serrée des effectifs enseignants ou suppression de postes pour certains types de professionnels? Dans l'exercice de ces choix, nous avons souvent pu constater l'arbitraire et le manque de transparence que les règles budgétaires accordaient aux administrations. Nous avons aussi constaté sur le terrain que les professionnelles et professionnels et le personnel de soutien représentent trop souvent les variables d'ajustement qui permettent de boucler le budget au gré des fluctuations des subventions.

L'objectif de stabilité financière n'a de raison d'être que parce qu'il garantit la stabilité du personnel, de son expertise et de sa capacité à offrir des services de qualité. À l'instar des règles pour le personnel enseignant, les règles de financement doivent garantir que les équipes des personnels de soutien et professionnel sont en nombre suffisant pour assurer que les étudiantes et étudiants, et la population en général peuvent profiter de cégeps forts dans chacune de leur communauté. Les volets F, A, B et S doivent établir de manière plus transparente et avec une plus grande stabilité le partage des ressources entre les différentes catégories d'emplois. Dans d'autres situations, la base de calcul ne doit plus être l'intensité des activités de formation (PES), mais plutôt le nombre de personnes inscrites et leurs caractéristiques particulières (en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers).

Pour l'épanouissement des cégeps en région et de petite taille

Un autre constat qui est partagé par une écrasante majorité des acteurs et observateurs du monde des cégeps : les règles de financements, les compressions et l'évolution démographique récente ont fait peser des défis incroyables sur les cégeps en région et de petite taille. Afin de nous assurer que cette innovation

québécoise demeure un succès important qui permet de garantir l'accès à la formation supérieure, préuniversitaire ou technique sur l'ensemble du territoire, et d'offrir aux collectivités régionales des pôles de développement éducatif, culturel, économique et social, le gouvernement doit adapter le FABES.

Les volets F et A doivent être adaptés afin de compenser pour l'absence d'économie d'échelle et la nécessité de rendre disponibles des services sur l'ensemble du territoire dans des petits cégeps ou au sein de programmes avec une cohorte faible. Pour garantir une offre de programme diversifiée partout au Québec et assurer que les petits cégeps en région restent attrayants, les règles entourant le soutien au programme de petite cohorte (S026) et les autres programmes de développement des inscriptions (échange interrégionaux, étudiantes et étudiants étrangers, etc.) doivent être améliorées.

De plus, les libérations et les ressources supplémentaires nécessaires pour l'enseignement à distance doivent être pleinement financées afin de reconnaître la contribution de ce dernier à l'accessibilité de l'éducation sur le territoire. Par contre, nous devons insister sur le fait que l'ensemble de ces initiatives doivent être développées selon une vision réseau qui permettra de renforcer l'esprit de collaboration entre les collèges et non pas d'accentuer la compétition.

La CSQ et ses fédérations demeurent disponibles pour expliquer et appuyer les différentes propositions qui sont portées dans cet avis. Nous sommes aussi ouverts à collaborer avec les membres du comité et les autres acteurs du réseau afin d'élaborer et de mettre en place des solutions qui répondraient réellement aux problèmes que nous avons identifiés.

Liste des recommandations

Recommandation 1 :

Rehausser les principaux paramètres des volets F, A et B aux niveaux qui avaient cours avant les compressions et les indexer. Ce rattrapage représente une injection de 46 millions de dollars par année.

Recommandation 2 :

Devancer les réinvestissements prévus au budget de mars 2017 pour les années 2019-2020 et 2020-2021, afin de permettre de corriger les compressions dès la première année.

Recommandation 3 :

Compléter l'allocation fixe par un financement de base supplémentaire pour les petits cégeps d'un montant de 500 000 dollars; l'allocation serait décroissante en fonction des PES.

Recommandation 4 :

Faire en sorte que les facteurs de pondération du volet A prennent en compte les coûts fixes de base associés à chaque programme afin de financer adéquatement les petites cohortes.

Recommandation 5 :

Voir à ce que le mode d'attribution de certaines enveloppes du volet A soit déterminé ou corrigé en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants et non pas en fonction des PES.

Recommandation 6 :

Former un comité paritaire afin de déterminer la mise en place d'un mécanisme permettant de stabiliser les effectifs professionnels et de soutien dans les cégeps. Ce comité évaluera le nombre minimal de postes de personnels professionnel et de soutien (plancher) requis dans les petits collèges et élaborera une formule simple pour déterminer un ratio de personnel en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants des différents cégeps.

Recommandation 7 :

Faire en sorte que les règles budgétaires établissent plus clairement les sommes dévolues à chacune des catégories d'emplois (soutien ou professionnel) et rendre accessible les données concernant les sommes disponibles.

Recommandation 8 :

S'assurer que le taux de financement pour le fonctionnement des bâtiments couvre l'ensemble de leurs besoins en entretien. Le facteur K doit être de 85,3 %, ce qui correspond à la part du financement des cégeps assurée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Recommandation 9 :

Prendre en compte les exigences spécifiques reliées à l'entretien des immeubles patrimoniaux ou des immeubles dans les zones où le prix de l'immobilier est élevé.

Recommandation 10 :

Attacher à chacun des programmes un financement spécifique pour la coordination des stages.

Recommandation 11 :

Pour le programme de Soins infirmiers, financer pleinement les groupes supplémentaires qui doivent être créés pour se conformer aux exigences des milieux de stage.

Recommandation 12 :

Rehausser le financement de la formation continue afin que des charges soient attribuées plutôt que des charges de cours. Rehausser le financement aussi dans le volet A afin que les services pédagogiques et les services offerts aux étudiantes et étudiants soient du même niveau à la formation continue qu'au régulier.

Recommandation 13 :

S'assurer que le financement de la formation continue lui permet de jouer pleinement son rôle au sein de la société québécoise en offrant des programmes qui répondent aux besoins de la communauté, en offrant des programmes à temps partiel et en développant davantage les liens entre l'enseignement régulier et la formation continue.

Recommandation 14 :

Financer entièrement les couts de convention par une enveloppe ouverte.

Recommandation 15 :

Abolir le Kir négatif.

Recommandation 16 :

- Assurer un financement garanti lié au nombre d'inscriptions confirmées après le quatrième tour pour la session d'automne et au premier jour de cours pour la session d'hiver.
- Former un comité national paritaire pour proposer des solutions afin d'améliorer l'actuel mécanisme de déclaration des effectifs étudiants.

Recommandation 17 :

Procéder à l'analyse de l'utilisation des annexes S et déterminer si les objectifs visés par ces annexes sont toujours pertinents.

Recommandation 18 :

Intégrer dans les volets F, A, B et E certaines annexes du volet S afin de simplifier et de pérenniser le financement.

Recommandation 19 :

- Prendre en compte, dans le calcul de l'allocation pour les annexes S024 et S051, le nombre d'étudiantes et d'étudiants directement concernés dans chaque cégep.
- Intégrer l'annexe S024 au volet A.

Recommandation 20 :

- Améliorer l'accessibilité de l'actuelle annexe S026 en abaissant les seuils d'admissibilité et en réduisant les contraintes limitant l'accès à certains collèges à cause de leur position géographique.
- Convertir l'annexe S026 en enveloppe ouverte pour répondre aux besoins réels des étudiantes et étudiants sur l'ensemble du territoire.

Recommandation 21 :

- Réviser les allocations fixes particulières pour les centres d'études collégiales, les écoles nationales, les collèges multicampus et les sites d'enseignement de manière à prendre en compte leurs besoins particuliers, la nécessité d'y assurer un niveau minimal de services et l'éloignement de leur centre administratif.
- Ajuster les montants de base accordés pour certaines enveloppes des volets A et S dans le cas des collèges multicampus.
- Exiger une plus grande transparence et une plus grande concertation dans la répartition des sommes allouées entre les différents campus.

Recommandation 22 :

Financer adéquatement les activités liées au télé-enseignement ou de la formation à distance : libération des professeures et des professeurs, matériel informatique et soutiens technologique et logistique.

Recommandation 23 :

- Hausser de façon significative les budgets de perfectionnement des personnels professionnel, de soutien et enseignant, tant ceux attribués à chaque collège que le fonds provincial. Les indexer par la suite.
- Prévoir une enveloppe spéciale dédiée au maintien et au développement des compétences spécifiques.

Recommandation 24 :

- Octroyer un budget de recrutement à l'international, afin de soutenir les collèges qui sont en sous-effectif.
- Octroyer un budget spécifique pour la mise à niveau disciplinaire des étudiantes et étudiants étrangers.
- Établir des ententes avec d'autres pays afin de faciliter l'accueil d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans les programmes du réseau collégial.
- Accorder une priorité aux programmes offerts en région au moment du recrutement d'étudiantes et d'étudiants de l'étranger.

Recommandation 25 :

- Permettre une meilleure connaissance des programmes de subvention de recherche québécois et canadiens pour le personnel du collégial, ainsi qu'un meilleurs accès à ces programmes.
- Modifier les règles de financement des CCTT afin qu'elles favorisent l'implantation de centres dans l'ensemble du réseau et qu'un meilleur arrimage soit fait avec les activités des cégeps.
- Octroyer à chaque collège du financement afin de permettre au personnel d'élaborer des demandes de subvention de recherche.
- Prévoir dans le financement de la recherche les sommes nécessaires pour l'embauche de personnels de soutien ou professionnel associés à ces projets.

Recommandation 26 :

Associer un financement suffisant en lien avec les déplacements afin de permettre une révision des formules de calcul du temps de manière à les rendre plus conformes à la réalité.

Annexe I – Autres mesures à explorer pour les cégeps en région ou à faibles effectifs

Plusieurs mesures viennent soutenir les collèges ayant des problèmes d'effectifs. Par contre, comme peuvent en témoigner les cris de détresse de plusieurs cégeps en région ou à faibles effectifs, les problèmes de financement demeurent vifs. Nous sommes d'avis qu'il est aussi tout indiqué d'investir des sommes pour régler le problème à la source, à savoir assurer davantage d'inscriptions dans les programmes et dans les collèges en baisse d'effectifs. Cependant, ces sommes doivent être accordées en ayant un souci d'éviter la concurrence entre les collèges publics et les collèges privés ou entre les différents ordres d'enseignement.

Voici quelques-unes de nos recommandations :

1. S'assurer que les mesures mises en place par l'annexe S047 pour favoriser la mobilité des étudiantes et des étudiants atteignent réellement leurs objectifs et, dans le cas contraire, les ajuster en conséquence.
2. Gérer de façon plus cohérente l'offre et la demande de formation en mettant en place un mécanisme de centralisation des demandes d'admission pour mieux les répartir dans le réseau. Dans le cas où la centralisation serait impossible, mettre en place un mécanisme de concertation, de sorte qu'une étudiante ou un étudiant refusé dans son premier choix soit informé des places disponibles ailleurs au Québec dans le programme souhaité, et qu'elle ou qu'il soit par la même occasion informé des incitatifs financiers, notamment du programme de mobilité étudiante, lui permettant de s'inscrire dans le programme.
3. Valider la pertinence du développement de créneaux régionaux et de programmes exclusifs associés à ces créneaux.
4. Implanter des programmes exclusifs permettant à chaque collège de recevoir une masse critique d'étudiantes et d'étudiants et garantir leur exclusivité sur une période suffisamment longue pour permettre d'en assurer la viabilité.
5. Financer en totalité la mise en place des programmes exclusifs.
6. Optimiser les places dans les programmes à faibles effectifs avant d'accorder de nouvelles autorisations de ces mêmes programmes dans d'autres collèges.
7. Favoriser les cégeps faisant face à des difficultés de recrutement lors de l'attribution des nouveaux programmes et s'assurer que les règles les autorisant soient les mêmes dans l'ensemble du réseau collégial.

8. Mettre à jour régulièrement le « top 50 » des programmes associés à des secteurs du marché du travail où les besoins sont criants et financer ces programmes à partir de très petits effectifs.
9. Mettre en place du financement supplémentaire pour la promotion des programmes en difficulté de recrutement.
10. Rétablir l'application des pénalités pour les collèges qui dépassent la taille de leurs devis pédagogiques, comme il est prévu à l'annexe A007.
11. Demander au ministère de rendre le processus de modification des devis scolaires plus transparent.
12. Analyser les effets sur le volet E de la multiplication des programmes qui se déclinent en différentes options ou voies de sorties.
13. Augmenter le financement des programmes suivants qui contribuent au maintien de l'offre de programme en région : programme d'aide financière aux études et programme à la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.
14. Mettre en place des mesures pour favoriser le recrutement auprès des étudiantes et étudiants de première génération ou des décrocheuses ou décrocheurs en élaborant des mesures pour favoriser leur retour aux études.
15. Valoriser la formation technique afin de répondre adéquatement aux besoins de main-d'œuvre dans un monde en pleine mutation.

